

MAIRIE DE JARCIEU

Compte-rendu réunion du Conseil Municipal

Du 17 Février 2011.

Secrétaire : PRAS Jocelyn

Présents : DURAND Patrick, PRAS Jocelyn, MEUNIER Suzanne, GAUDIN Bernard, BLONDEAU Jean-Jacques, DAVION Franck, DUVERNOIS Alain, FOYER Delphine, MEGUERDITCHIAN Cécile, OTTONE Christophe et PRAS Arnaud.

Excusés : GERMAIN Eric DUCLOS Laurent

Absent : Néant

Lecture du compte-rendu du précédent Conseil Municipal.

1) Personnel Communal

Service Technique

Monsieur le Maire nous rappelle que conformément à l'Article 34 de la Loi du 26 Janvier 1984, les emplois de chaque Collectivité ou Etablissement sont créés par l'organe délibérant de la Collectivité ou de l'Etablissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité de créer un emploi d'Adjoint Technique Contractuel à temps non complet de 17 Heures 30 hebdomadaires pour des besoins occasionnel, en raison de la surcharge de travail concernant l'entretien des bâtiments communaux et espaces verts, Il nous propose de recruter une personne contractuelle à durée déterminée, pour un temps non complet de 17 Heures 30 hebdomadaires, du 1^{er} Avril 2011 au 31 Août 2011.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des Membres présents, décide le recrutement d'une personne contractuelle à durée déterminée, pour un temps non complet de 17 Heures 30 hebdomadaires, du 1^{er} Avril 2011 au 31 Août 2011, pour pallier à la surcharge de travail et que la rémunération mensuelle de cet emploi se fera sur la base de l'Indice Brut 299 Indice Majoré 297, le supplément familial de traitement le cas échéant et la prime instituée par l'assemblée délibérante l'I.A.T.

Une délibération est prise en ce sens.

Service Administratif

Monsieur le Maire nous informe que le contrat de Madame JARNIAC Delphine arrive à son terme le 31 Mars 2011. Celle-ci donnant entière satisfaction dans la réalisation de son travail, il nous propose de prendre l'arrêté de mise en stage. Le Conseil Municipal donne son accord.

2) Eclairage public

Monsieur le Maire nous informe que, le contrat de Maintenance de l'Eclairage Public Communal avec la Société Luminem a pris fin le 30 Novembre 2010.

Depuis cette date, plusieurs entreprises ont été contactées et ont fait plusieurs propositions de prix.

Après avoir étudié les différentes propositions, le Conseil Municipal retient celle de l'Entreprise CL Réseaux – 12 Rue de la Cave à CHANAS (Isère) et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de maintenance avec cette dernière qui prendra effet le 1^{er} Avril 2011 pour se terminer le 31 Mars 2014, pour un coût H.T d'intervention de 25 € à 290 € selon le type de point lumineux.

Une délibération est prise en ce sens.

3) Cimetière Communal

Monsieur le Maire nous informe qu'il fait une demande devis auprès de l'entreprise BESSET afin de connaître le coût du nettoyage des concessions récupérées par la Commune. Dossier à suivre.

4) Ligne de Trésorerie

Monsieur le Maire nous rappelle que la ligne de trésorerie actuelle de 61 000 € arrive à échéance le 05 Mars 2011. Capital actuel à rembourser néant.

Il nous propose de renouveler la ligne de trésorerie et nous expose les propositions de trois établissements bancaires.

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire et vu le projet de contrat de la Caisse d'Epargne et après en avoir délibéré, le Conseil municipal prend les décisions suivantes :

ARTICLE 1 : Pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie, la Commune de JARCIEU décide de contracter auprès de la Caisse d'Epargne une ouverture de crédit d'un montant maximum de 60 000 Euros dans les conditions suivantes :

Montant : **60 000,00 €**

Durée : **12 mois**

Taux d'Intérêts : **EONIA + Marge 0,80 %**

Commission de Réserve : **100 Euros**

ARTICLE 2 : Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le contrat d'ouverture de crédit avec la Caisse d'Epargne.

Une délibération est prise en ce sens.

5) T.L.E.

Monsieur le Maire nous donne lecture du courrier du 14 Janvier 2011 émanant de la Trésorerie de la Verpillière chargée du recouvrement de la Taxe Locale d'Equipement (TLE) de la Commune, concernant une demande pour une remise gracieuse des pénalités, soit 81 €, liquidées à défaut de paiement à la date d'exigibilité de la TLE, invoquant des difficultés financières suite à des problèmes de location.

Après avoir délibéré à l'unanimité des Membres présents, le Conseil Municipal refuse la remise gracieuse des pénalités dues représentant la somme de 81 Euros.

Une délibération est prise en ce sens.

6) Cantine Communale

Suivant les recommandations du Trésor Public concernant la maîtrise des dépenses de fonctionnement de la commune, Monsieur le Maire nous rappelle qu'une commission a été créée afin d'étudier le fonctionnement du poste cantine. A l'exposé de la commission, plusieurs points ressortent :

_ l'emploi contractuel arrive à son terme au 31 août 2011, poste créé en 2006 afin de faire face à une augmentation significative des effectifs de la cantine. Ce poste a évolué au cours des 5 dernières années de 17 h à 20 h en fonction de l'augmentation des effectifs. Il apparaît impossible d'embaucher définitivement l'emploi contractuel sauf à compromettre les finances communales actuelles et pour les années à venir.

_ une baisse de fréquentation (en moyenne pour 2009 : 55 repas/jour et pour 2010 : 42 repas/jour) qui va se poursuivre dans les années futures (effectif de l'école : 162 élèves en 2009/2010, 143 élèves en 2010/2011, 131 élèves prévus pour la rentrée 2011).

_ une complexité de mise en oeuvre des repas spécifiques (allergie alimentaire – repas sans porc – végétarien).

Le mode de fonctionnement actuel induit une augmentation significative des charges de fonctionnement face à des recettes en baisse.

Il est proposé une solution qui permettrait à la fois de s'adapter au nombre d'enfants à chaque rentrée scolaire tout en distribuant des repas de qualité égale à ceux préparés actuellement. L'entreprise proposée est la société Avenance situé à Revel-Tourdan (cuisine centrale qui travaille en circuit court avec les producteurs locaux en intégrant régulièrement des aliments biologiques aux menus).

Le Conseil Municipal décide à sa majorité d'attribuer la réalisation des repas à

l'entreprise Avenance ou une entreprise offrant les mêmes services (un appel d'offres sera fait)

L'emploi du temps de l'agent responsable de la cantine sera réorganisé sans réduction d'heures.

L'emploi contractuel actuel s'achevant le 31 août 2011 ne sera pas pérennisé.

Un nouvel emploi contractuel avec un temps de travail réduit sera créé.

7) Syndicat de voirie de Bellegarde Poussieu

Monsieur le Maire nous rappelle l'intervention de Monsieur PERROT Gilbert, président du syndicat de voirie de Bellegarde-Poussieu, qui nous a proposé d'adhérer au syndicat lors de la réunion du Conseil Municipal du 15 Novembre 2010.

Celui-ci demande une réponse d'adhésion ou non au syndicat. Après discussion, le Conseil Municipal décide de ne pas adhérer.

8) Commission Economique

Monsieur le Maire et Monsieur GAUDIN Bernard ont reçu Monsieur BALTAYAN de la société SOFIVA qui propose un projet d'implantation d'un supermarché sur la Commune.

Cette société propose d'intégrer à son projet une galerie marchande permettant aux commerçants Jarcieurois de s'y installer.

Le conseil municipal rappelle à l'unanimité son engagement à défendre et maintenir le commerce de proximité au centre du village. Considérant le nombre de grandes surfaces alentour, le Conseil Municipal décide de ne pas donner suite à cette proposition.

9) Commission Environnement

Pour pallier au dépôt de sacs d'ordures sur la voie publique, la commune étudie la possibilité de prendre un arrêté afin de poursuivre les contrevenants

Madame MEGUERDITCHIAN Cécile nous fait un compte rendu du comité de suivi de la redevance incitative au bout de 1 mois de fonctionnement.

10) Cyber Centre

Monsieur le Maire nous rappelle que lors de la construction de la bibliothèque en 2005, il avait été prévu de créer un cyber centre à l'étage du bâtiment. Il nous présente un devis comprenant l'achat du matériel informatique et télévisuel nécessaire à la création du cyber centre, dont le coût HT est estimé à 10 522,98 €.

Après avoir délibéré à l'unanimité des Membres présents, le Conseil Municipal émet un avis favorable à la création d'un cyber centre à l'étage de la bibliothèque, suivant le devis énoncé ci-dessus et sollicite auprès du Ministère de l'Intérieur une Subvention. Il donne tous les pouvoirs à Monsieur Le Maire pour accomplir les formalités nécessaires. Une délibération est prise en ce sens.

Monsieur le Maire nous rappelle que lors de la dernière réunion du Conseil Municipal une délibération a été prise afin d'effectuer des demandes de subvention auprès du Conseil Général de l'Isère et de la Région Rhône Alpes.

11) Questions diverses

☞ Association SOLIJAR

L'association SOLIJAR, qui va organiser le 27 février 2011 un loto, demande la gratuité de la salle polyvalente étant donné que cette manifestation et les autres à venir sont organisées dans le but de récolter des fonds pour les oeuvres sociales de la Commune. Le Conseil Municipal donne son accord.

☞ Aménagement Centre Bourg

Monsieur le Maire et ses adjoints ont rencontré Monsieur CORDEIL Gilbert qui propose ses services pour continuer le projet d'aménagement du centre bourg et notamment les travaux d'aménagement de la Route des Métiers. Le Conseil Municipal avant de se prononcer désire un complément d'information concernant

ses honoraires et sur l'estimation du coût des travaux de la Route des Métiers.
Dossier à suivre.

**Le prochain conseil municipal est fixé au
Lundi 14 Mars 2011 à 20 heures**